



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 19262

Texte de la question

M. Damien Alary * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes que soulève le transfert aux collectivités territoriales des personnels des centres d'information et d'orientation (CIO) de l'éducation nationale. Ce projet de transfert, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de la décentralisation du Gouvernement, suscite inquiétudes et interrogations quant au devenir des services d'orientation et aux statuts des personnels. Au-delà de la mission de conseil et d'information en matière d'orientation, les conseillers et psychologues des CIO exercent une mission d'accompagnement de parcours de chaque jeune inscrit en formation initiale dans les établissements scolaires. Leur appartenance à l'éducation nationale inscrit très clairement la mission de ces personnels dans un objectif de neutralité par rapport aux milieux économiques, et de promotion de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en matière d'orientation et les garanties qu'il entend apporter pour répondre à ces préoccupations.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19262

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4190

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007